

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2021

Membres	73
Présents	53
Pouvoirs	12
Votants	65
Exprimés	65
Pour	65
Contre	-

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH Président,

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 28 juin 2021

Secrétaire de séance : M. Jérémy NOVAIS

Étaient présents :

Mesdames Christelle BIDAULT, Emilie BOUCHETEIL, Sylvie CHRISTOPHE, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Martine DUPIN-de-BEYSSAT, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Ana Maria FERREIRA, Yvette FOURNIER, Sandy LACROIX, Fabienne LATOUR, Catherine MONS, Muriel REBUFFEL, Marie-Amélie RIVIERE, Sophie ROY, Irène SERVIERES, Stéphanie VALLEE, Josette VERDEYME

Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Patrick BORDAS, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Pascal CAVITTE, Alain CHASTRE, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES, Alain DELAGE, Francis DEVEIX, Xavier DURAND, Pascal FOUCHÉ, Serge HEBRARD, Henri JAMMOT, Jean-François LABBAT, Patrick LERESTEUX, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Florent MOUSSOUR, Jérémy NOVAIS, Alain PENOT, Daniel RINGENBACH, Jean-François ROCHE, Marc ROUGERIE, Bernard SALLES, Jean-François SALLES, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX

Mme Coralie STOPYRA suppléante de Mme Valérie DUMAS

M. Michel CUEILLE suppléant de M. Jean-Jacques BOSSOUTROT

M. Yves FLEURY suppléant de M. Bruno FLEURY

Avait donné pouvoir :

Mme Joëlle BLOYER à M. Patrick BORDAS

Mme Odile BOUYOUX à M. Alain PENOT

Mme Christine DESARMENIEN à M. Eric BELLOUIN

Mme Christiane MAGRY-JOSPIN à Mme Sylvie CHRISTOPHE

Mme Stéphanie PERRIER à M. Michel BREUILH

M. Michel BOUYOU à M. Pascal CAVITTE

M. Pierre COULOUMY à Mme Betty DESSINE

M. Christian DUMOND à M. Roger CHASSAGNARD

M. Jean-Jacques LAUGA à M. Alain PENOT

M. Hervé LONGY à Mme Fabienne LATOUR

M. Jean MOUZAT à M. Michel BREUILH

M. Jean-Pierre PEUCH à M. Gérard TOURNEIX

Étaient absents :

Mmes Annè BOUYER, Annie CUEILLE, Béatrice GORON, MM. Raphaël CHAUMEIL, Ubald CHENOU, Marc GERAUDIE, Grégory HUGUE, Bernard JAUVION.

**Objet : 7.1 Validation de la demande d'aide au programme européen LEADER
« animation et gestion du programme LEADER – année 2021 »**

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Tulle,

Considérant que depuis début 2017, date de début d'éligibilité des dépenses relatives à l'assistance technique Leader.2014-2020, Tulle agglo a mis à disposition un service chargé d'assurer la mise en œuvre du programme sur le GAL Pays de Tulle Vézère-Monédières,

Considérant que ce service, composé d'une animatrice et d'une gestionnaire, a pour mission de faire émerger et d'accompagner de nouvelles initiatives, de structurer celles existantes et de gérer, exécuter et piloter la stratégie de manière efficace,

Considérant que le financement FEADER intervient à hauteur de 80% sur les dépenses liées à ces postes, le solde restant à financer étant réparti entre les collectivités signataires de la convention de partenariat,

Considérant le plan de financement de l'opération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) approuve le projet « animation et gestion du programme LEADER 2021 » ;

2°) valide le plan de financement ci-dessous :

Types de dépenses	Dépenses totales (€)	Recettes	Recettes totales (€)
Animation du programme LEADER	43 017.12		
Gestion du programme LEADER	33 263.28	LEADER	70 177.97
Coût indirects (frais de structure)	11 442.06	Autofinancement	17 544.49
TOTAL	87 722.46	TOTAL	87 722.46

3°) demande à bénéficier des aides au titre du programme LEADER 2021-2020 (FEADER mesure 19.4) ;

4°) autorise le Président à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré le 5 juillet 2021
 Les registres sont les signatures
 Pour copie conforme
 Le Président,
 Michel BREUILH


